

**Culture et Handicap**  
**Guide pratique**  
**de l'accessibilité**

### **Une collection de guides pratiques**

Le ministère de la culture et de la communication inaugure avec cet ouvrage une série de guides pratiques de l'accessibilité destinés aux professionnels du secteur culturel. Ce premier guide, de portée générale, sera suivi de volumes thématiques : celui destiné aux professionnels du spectacle vivant est en préparation. La publication de ces guides est coordonnée par la Mission pour le développement des publics à la Délégation au développement et aux affaires internationales.

Version en ligne, respectant les normes d'accessibilité : <http://www.handicap.culture.gouv.fr>

### **Remerciements à Philippe Castro,**

conseiller technique au cabinet du ministre de la culture et de la communication, porteur du projet dès l'origine et qui lui a donné sa dimension actuelle.

Ce guide n'aurait pu être réalisé sans l'aide précieuse :

- des responsables des groupes de travail de la commission nationale Culture et Handicap ;
- de Marie-Laure Las Vergnas, chargée de mission accessibilité générale à la direction des publics de la Cité des sciences et de l'industrie, et des représentants des établissements publics du ministère de la culture et de la communication, auteurs des carnets de conseils ;
- des établissements culturels et des prestataires qui ont fourni les photos et documents d'illustration.

Les correspondants « handicap » des directions de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication, ainsi que les référents « culture » des associations représentatives des personnes handicapées siégeant à la commission nationale Culture et Handicap ont également apporté leur collaboration.

### **Responsable de la publication**

Ariane Salmé, chef de la Mission pour le développement des publics (DDAI)

### **Conception et coordination éditoriale**

Sandrine Sophys-Véret, chargée de mission, correspondante générale de la mission Culture et Handicap (DDAI/MDP)

### **Secrétariat de rédaction et suivi de réalisation**

Dominique Jourdy (DDAI)

### **Collaboration**

Lisbeth Berger, Mathilde Jolivet (DDAI/MDP)

### **Conception graphique**

Sophie Costamagna

### **Maquette**

Marie-Christine Gaffory / Callipage

### **Impression**

IMP Blanchard  
Imprimerie Laville (braille)

© Ministère de la culture et de la communication, 2007

Dépôt légal : février 2007

ISBN : 978-2-11-096811-1

# **Culture et Handicap**

## **Guide pratique de l'accessibilité**

# Préface

Le président de la République a tenu à faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des grands chantiers de son quinquennat. Comme il l'a déclaré lors des premiers états généraux « Handicap, le temps de l'engagement » en mai 2005, il s'agit « de faire progresser le respect des fragilités qui constituent l'essence et la richesse mêmes de l'humanité, [...] de rendre la Cité plus hospitalière, de dépasser la charité pour entrer, enfin, sur le terrain des droits égaux pour tous ».

L'article premier de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées proclame notamment : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens [...] » Le décret du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées rappelle que l'accès à la culture fait partie de ces droits fondamentaux.

Je tiens à réaffirmer l'engagement du ministère de la culture et de la communication en faveur de cette grande ambition. C'est un devoir qui répond pleinement à la mission qui lui a été assignée par André Malraux dès sa création : « Rendre *accessibles* les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » et « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel. » En prenant en compte les besoins des personnes handicapées, en veillant à favoriser un meilleur accès de l'ensemble des publics à la culture comme aux moyens d'information et de communication, les professionnels de la culture accomplissent leur mission et leur vocation.

## **Renaud Donnedieu de Vabres**

Ministre de la culture et de la communication

Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé dans un plan volontariste, en partenariat avec le secrétariat d'État aux personnes handicapées, la délégation interministérielle aux personnes handicapées et les grandes associations nationales représentant les personnes handicapées. Pour mener à bien cette action concertée, le ministère s'appuie sur la commission nationale Culture et Handicap.

Faciliter la découverte des œuvres d'art et de l'esprit, c'est avant tout permettre l'accès de tous à l'offre proposée par les lieux culturels (musées, lieux d'exposition, bibliothèques, théâtres, notamment). Ce principe d'accessibilité généralisée constitue le cadre général de notre action, qui se décline dans toute la diversité des modes d'expression culturelle et artistique et des métiers de la culture et de la communication. Aucune discipline, aucun domaine, aucune œuvre ne doit rester hors de portée. C'est l'objectif essentiel de ce guide, destiné aux professionnels de la culture.

Ils y trouveront une mine d'informations et de conseils en vue de faciliter non seulement l'accès aux lieux de culture, aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et au patrimoine, ainsi qu'à leur compréhension, mais aussi l'accès aux pratiques artistiques, en amateur comme en professionnel. Comment rendre un site accessible? Quels partenariats tisser afin d'optimiser l'accueil des personnes handicapées? Ce guide apporte des réponses aux principales questions et décrit un certain nombre de « bonnes pratiques » utiles.

Nous pouvons tous contribuer, non seulement à appliquer la loi, mais aussi à faire évoluer les mentalités et à mobiliser l'ensemble des acteurs de notre société. Je souhaite que le guide *Culture et Handicap*, élaboré dans le cadre de la commission nationale Culture et Handicap, avec nos partenaires associatifs représentant les personnes handicapées, nous permette de progresser dès aujourd'hui dans cette voie d'avenir.

# Table des matières

# Charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels

<b>Préambule</b>	12	L'accessibilité, un enjeu pour les équipements culturels
<b>Article 1</b>	16	Accessibilité du cadre bâti, confort d'usage de l'équipement
	18	Parcourir les espaces
	32	Sécurité
	32	Utiliser les services
<b>Article 2</b>	36	Information et communication
	36	Sollicitation et relations aux publics
	38	Supports d'information
	40	Accueil
<b>Article 3</b>	42	Offre culturelle et pratiques artistiques
	42	Analyse de l'existant
	42	Ouverture des programmations existantes, en faveur de l'inclusion
	43	Actions de médiation
	46	Aides techniques et médiation non humaine
	51	Tarifification
		<b>La charte mode d'emploi</b>
	52	Tableau synthétique
	72	Réaliser un état des lieux de l'accessibilité
	74	Lois et décrets

## Les personnes en situation de handicap

### Définitions et caractères spécifiques

78	Handicap visuel
80	Handicap auditif
82	Handicap mental et psychique
86	Handicap moteur et moteur cérébral
88	Handicap invisible

## Les partenaires

- 92 **Associations du comité d'entente de la commission nationale Culture et Handicap**
- 94 **Autres associations nationales**
- 96 **Typologie des établissements spécialisés**
  - Établissements sanitaires
  - Établissements médico-sociaux
  - Établissements de travail protégé
  - Institutions spécialisées de scolarisation ou de formation
  - Dispositifs d'intégration scolaire
- 100 **Professionnels du secteur médico-social**
  - Travailleurs sociaux
  - Professionnels du secteur paramédical
  - Professionnels dépendant de l'Éducation nationale
- 102 **La convention nationale Culture et Handicap**
- 104 **Le label Tourisme et Handicap**
- 108 **Les maisons départementales des personnes handicapées**
- 110 **« Les temps pour vivre ensemble », un projet de l'initiative européenne Equal**

## Des dispositifs techniques

- 114 **Le pictogramme**
- 116 **Le surtitrage**
- 118 **L'audiodescription**
- 120 **Le télé-agrandisseur, la loupe électronique**
- 122 **La maquette tactile**
- 124 **Les systèmes de mise en relief**
- 126 **L'audioguide**
- 128 **Le visioguide**



130	Le système RISP
132	La boucle magnétique
134	L'interprétariat
136	La visio-interprétation
138	Matériels adaptés pour le déplacement
140	Postes informatiques adaptés
146	Accessibilité des sites Internet : normes et recommandations

## Les établissements publics et le handicap

Conseils des groupes de travail animés  
par la Cité des sciences et de l'industrie  
et le musée du quai Branly

154	La mission Culture et Handicap
156	Accessibilité des sites Internet
167	Alarmes visuelles et information en temps réel des personnes sourdes
171	Prise en compte des visiteurs malvoyants
178	Élaboration et usages des pictogrammes
186	Prise en compte du handicap dans la politique tarifaire
188	Emploi des personnes handicapées

## Ressources

198	Une sélection de sites Internet
202	Bibliographie

## Annexes

II	Extrait de la loi du 11 février 2005, titre IV, chapitre III
IX	Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
XX	Arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006